

**AVENANT À LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE
RELATIF
À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019**

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du conseil départemental du 21 juin 2018

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET :

LA COMMUNE DU PRE SAINT-GERVAIS, domiciliée Hôtel de Ville, 84 bis, rue André Joineau, 93311 LE PRE SAINT-GERVAIS Cedex, représentée par son maire, M. Laurent Baron, agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application de la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2017-2020 entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune du Pré Saint-Gervais, le présent avenant est conclu pour l'année 2019.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2019, les deux parties conviennent de retenir, dans le cadre de la convention, les actions suivantes :

au titre de l'axe Education artistique et culturelle :

Mise en œuvre de neuf parcours d'éducation artistique et culturelle pour les écoles primaires du Pré Saint-Gervais, de janvier à juin 2020.

Chaque parcours est soutenu à hauteur de 1 500 euros.

- deux parcours conçus par Banlieues bleues, relatif à la découverte des différentes composantes du son d'un film et à la découverte d'instruments de percussion électrique et électronique, avec le musicien David Merlo : dix séances de pratique pour chaque parcours, deux restitutions sous forme de ciné-concert, à la Dynamo bis et à la Petite Criée,

- un parcours relatif à la sensibilisation à l'art de la céramique et à la matière argile, intitulé *Bâtir en terre*, conçu par le céramiste Philippe Paumier, pour une classe CM1 ou CM2 : quatorze séances de pratique relatives au matériau et à son utilisation par l'homme pour s'abriter et se construire un habitat, dans une démarche de développement durable, visite

du Musée du plâtre et d'une carrière de gypse à Corneilles en Parisis, restitution sous forme de création d'une oeuvre pérenne présentée à la Petite Criée,

- un parcours paysage et agriculture urbaine du Grand Paris, intitulé *La Métropole agricole*, proposé par la photographe, architecte et paysagiste Emmanuelle Blanc à une classe CM1 ou CM2 : treize séances d'atelier de sensibilisation au paysage et au végétal dans la ville, avec utilisation de photographies, cartes, textes et dessins, visite du Musée d'Orsay et de la Villette, restitution à la Petite Criée sous forme de carnets d'observation,

- deux parcours *Décryptage de la compréhension du monde au cinéma*, conçus pour des classes CM1 ou CM2, à partir de films ayant pour thème *Conte le réel au cinéma*, proposés par Claire Biju-Duval, réalisatrice et monteuse, en partenariat avec le ciné 104 à Pantin : quatorze séances d'ateliers, dont deux sorties au cinéma 104 (*Le Dictateur* de Charlie Chaplin et *La Vie est belle* de Frank Capra), une visite de l'exposition Chaplin à la Philharmonie, restitution du projet à la Petite Criée, sous forme d'exposition,

- un projet conçu par le département Education de la Philharmonie, composé de six parcours de cinq séances chacun, autour de *Casse-Noisette*, *L'Oiseau de feu* et *Le Voyage d'Agrabah*, destinés à des classes de CP ou CE1 : ateliers d'éveil musical qui favorisent et soutiennent les explorations sonores, les expérimentations individuelles et libres, puis collectives,

- un parcours illustration intitulé *Mascarade*, proposé par Gwen Le Gac à une classe de CE1 ou CE2 : quatorze séances de pratique, visite du Musée du Quai Branly, réalisation d'un livre en leporello et de masques présentés à la Petite Criée,

- un parcours marionnette conçu par Cristina Iosif et Sophie Rastegar à l'association "la NEF", pour des classes CE2 ou CM1, autour de la thématique *Marionnettes et dessin* : seize séances d'ateliers de fabrication de marionnette, d'écriture, de manipulation, de dessin, deux sorties à la NEF (spectacle et exposition), restitution à la Petite Criée sous forme d'exposition de dessins et de marionnettes.

—

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune du Pré Saint-Gervais une subvention de fonctionnement de **13 500 euros** pour l'année 2019.

Fait à Bobigny, le

Pour la commune du Pré Saint-Gervais,
le maire,

Pour le Département,
Le président du conseil départemental,
et par délégation,
le directeur général des services,

Laurent Baron

Olivier Veber